



Association Pères Mères Enfants Solidaires

E-mail : pmes@bluewin.ch

A

LA TRIBUNE DE GENÈVE : *Courrier des lecteurs*

Parution du jeudi 23 avril 2009

Et les droits de l'homme ?

Chêne-Bougeries, le 19 avril 2009

Tout juge peut faire une erreur. En tant qu'être humain, il n'est pas infallible. Cela dit, bien des citoyens se sont indignés de trop de clémence pour des faits gravissimes. Ici, nous aimerions crier notre révolte après la récente décision d'un juge de maintenir une personne sous article 64CP. Ce qui signifie pour elle, l'absorption sous contrainte, de médicaments allant à l'encontre des droits de la personne, de son intégrité physique et mentale. Quand on connaît les dommages collatéraux irréparables tant pour elle que pour ses proches, on ne peut que douter de l'application du nouveau code pénal. Condamnée depuis douze ans à un traitement drastique, bien qu'avec un non-lieu, le juge a-t-il vraiment acquis l'intime conviction que son jugement était juste et équitable ?

Le citoyen lambda ignore la puissance des lobbys pharmaceutiques. On crée des maladies, puis on expérimente de nouveaux médicaments sur les personnes soumises à l'article 64CP. C'est légal ! Les cliniques psychiatriques regorgent de patients en état de décompensation médicamenteuse. Les coûts de la santé grimpent. Et à Berne, on s'attaque à des problèmes qui n'en sont pas !

Et les Droits de l'homme, dans tout cela ?

Leïla Elisabeth Pellissier